

## VISA DE LONG SÉJOUR TEMPORAIRE À DES FINS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT DANS LE SUPÉRIEUR ET D'ACTIVITÉ HAUTEMENT QUALIFIÉE

<b>Nom(s) et Prénom(s) du demandeur:</b>		
<b>Adresse électronique (Email):</b> <b>Numéro(s) de téléphone:</b>		
<b>Motif du déplacement au Portugal:</b>		
<b>PRÉ-REQUIS</b>		
	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Formulaire de demande de visa national</b> , dûment rempli, daté et signé par le demandeur;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2 Photographies d'identité</b> identiques, récentes et en bon état d'identification du demandeur (1 colée sur le formulaire).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Passeport</b> ou autre document de voyage d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité et avec deux pages vierges. Copie de la page biographique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Preuve de résidence légale</b> si le demandeur n'est pas un ressortissant du pays de résidence (carte de séjour...), avec une durée de validité supérieure à la date d'expiration du visa sollicité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Assurance voyage</b> adéquate et valide couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Fiche Anthropométrique</b> délivrée par l'autorité compétente du pays dont le demandeur est ressortissant ou du pays où il réside depuis plus d'un an, revêtu de l'apostille de La Haye.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du <b>titre de transport de retour</b> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Preuve de moyens de subsistance :</b>  La preuve des moyens de subsistance peut être apportée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les moyens provenant d'une bourse de recherche scientifique, d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche, d'un contrat ou d'une proposition écrite de contrat de prestation de service.</li> <li>• Le biais d'une <b>attestation de prise en charge</b>, avec la signature légalisée, <b>souscrite par l'organisme d'accueil</b>.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>OBJET DU SÉJOUR</b>		
Ont été admis à collaborer au sein d'un organisme de recherche reconnu par le Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement Supérieur, notamment à travers une promesse d'embauche ou un contrat de travail, une proposition ou un contrat de prestation de services ou une bourse de recherche scientifique ; <b>ou,</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Détiennent une promesse d'embauche ou un contrat de travail, une proposition ou un contrat de prestation de services pour exercer une activité d'enseignement au sein d'un établissement supérieur ou une activité hautement qualifiée sur le territoire national.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>VISA DE LONG SÉJOUR TEMPORAIRE À DES FINS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT DANS LE SUPÉRIEUR ET D'ACTIVITÉ HAUTEMENT QUALIFIÉE – ACCORD SUR LA MOBILITÉ DE LA CPLP</b>		
<p><b>Les citoyens de la CPLP sont exemptés de l'obligation de présenter:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une assurance voyage valide;</li> <li>• Un titre de transport de retour; et,</li> <li>• La preuve des moyens de subsistance, <b>par le biais d'une attestation de prise en charge financière:</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Présentation d'une attestation de prise en charge, avec la signature légalisée, souscrite par l'organisme d'accueil; ou</li> <li>b) Présentation d'une attestation de prise en charge, avec la signature légalisée, souscrite par un citoyen portugais ou étranger titulaire d'un titre de séjour au Portugal qui s'engage à prendre en charge la nourriture et le logement du demandeur de visa, ainsi que le remboursement des frais d'éloignement en cas de séjour irrégulier.</li> </ol> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Note:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa par l'autorité consulaire.</li> <li>• Le Poste Consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus lorsqu'il le juge opportun.</li> <li>• La présentation de tous les documents n'implique pas l'octroi automatique du visa. En cas de refus de la demande, les frais versés ne seront pas remboursés.</li> <li>• Tous les documents doivent être présentés en portugais, pouvant toutefois être acceptés notamment en français ou en anglais ou avec une traduction officielle avec une validité de moins de 3 mois à la date de présentation de la demande de visa.</li> <li>• Consultez la législation en vigueur sur <a href="https://vistos.mne.gov.pt/pt/vistos-nacionais/legislacao-nacional">https://vistos.mne.gov.pt/pt/vistos-nacionais/legislacao-nacional</a></li> <li>• Moyens de subsistance - Ordonnance n° 1563/2007, du 6 décembre</li> </ul>		